

N°2017-08-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE


L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Ecurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Sérrurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean Bilotta, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;

Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le 
ID : 019-200066744-20170928-20170817-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 28/09/17

Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 65 // pouvoir(s) = 20 // votants = 85

Médiathèque : modalités d'abonnement et d'accès

Le président explique que dans l'objectif de démocratiser la culture et d'améliorer l'accès des enfants à la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze (sites d'Ussel et Meymac), la commission culture et patrimoine propose de faire bénéficier d'une carte d'abonnement gratuite à la médiathèque les publics suivants œuvrant sur le territoire communautaire :

- les enseignants des écoles maternelles et élémentaires,
- les assistantes maternelles agréées,
- les familles d'accueil.

La commission propose également d'allouer une subvention aux écoles maternelles et élémentaires du territoire pour le remboursement des frais engagés au titre du transport des élèves jusqu'à la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze (sites d'Ussel ou Meymac), selon les modalités suivantes :

- le paiement s'effectuerait sur justificatifs (facture d'une entreprise de transport scolaire et certificat de la médiathèque attestant de la visite) ;
- la subvention serait allouée pour un seul déplacement par an et par classe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de faire bénéficier d'une carte d'abonnement gratuite à la médiathèque intercommunale Haute-Corrèze (site d'Ussel ou Meymac) les publics susmentionnés œuvrant sur le territoire communautaire ;
- approuve le versement d'une subvention aux écoles ou aux RPI du territoire, pour le remboursement des frais engagés au titre du transport des élèves jusqu'à la médiathèque, pour un déplacement par an et par classe sur justificatifs.

Pour extrait conforme,

À Meymac, le 28 septembre 2017

Le président,

Pierre Chevalier

